



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 OCTOBRE 2025

Autorisation donnée au Président de modifier le tableau des effectifs

DÉLIBÉRATION

N° 2025-094

En exercice : 38
Titulaires présents : 22
Absents : 16
Pouvoirs : 8
Excusés : 2
Nombre de votants : 30

Le 13 octobre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 7 octobre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Joël BRICE secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 070-247000755-20251013-D2025_094-DE

Berger
Levrault

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE- BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	POUV	Éric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	POUV	Daniel TONNA	Stéphane KROEMER	POUV	Alain SCHELLE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	POUV	Frédéric BURGHARD	Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	POUV	Michel CALLOCH
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Véronique DEVOILLE			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le budget de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que des suppressions de postes ont été validées par le CST du 24 mars 2025, suite au recrutement sur le poste de Responsable des activités sportives et au départ par mutation de l'agent sur le poste de gestionnaire paie/carrière.

CONSIDÉRANT qu'un agent sur un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la piscine, effectue des tâches plus administratives que techniques, il convient avec son accord, de procéder à un changement de filière, à grade équivalent dans la filière administrative, sans incidence budgétaire.

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'ajuster le tableau des effectifs.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide

- ✓ **De supprimer** au tableau des effectifs les postes suivants à compter du 1^{er} novembre 2025 :
 - 1 poste d'Educateur des APS à temps complet
 - 1 poste d'Educateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'Educateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

- ✓ **De créer** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025.

Il est précisé que le grade d'origine sur lequel l'agent est actuellement, pourra être supprimé lors d'un prochain conseil communautaire et après avis du CST et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- ✓ **D'autoriser** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES